

PROCES-VERBAL
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2014
A LA SALLE DES FETES DE TILLIERES SUR AVRE

Date de convocation : 9 décembre 2014

Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28

Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9

Votants - pouvoir délibératif : 23 (18 titulaires – 4 suppléants ayant pouvoir – 1 titulaire ayant un pouvoir)

Votants - pouvoir consultatif : 8 (8 présents)

L'an deux mil quatorze le 18 décembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des associations de Tillières-sur-Avre, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente du Syndicat Mixte.

Présents :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Cissey, M. Cochon, M. Confais, M. Masson - Suppléant : Mme Bonnard, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. François, M. Jean-Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale, M. Souchay - Suppléants : Mme Clough Jacques, M. Perron*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Henras, M. Louvard - Suppléant : M. Bouillon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : M. Boulogne, M. Dorge*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Fleury, M. Garrigues, Mme Rouveix - Suppléants : M. Dufour*
- Conseil de Développement : *M. Costes, Mme Henras, Mme Lenormand, M. Leprevost, M. Morgoun, M. Rabartin, M. Rami, M. Varigault*

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *M. Boreggio à Mme Bonnard, Mme Loust à M. Cochon, M. Jennat à M. Morel*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil sur Iton : *M. Chéron à M. Bouillon*
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : *M. Hervieu à M. Dufour*

Absents :

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Titulaires : M. Jennat, Mme Loust - Suppléants : M. Albenque, M. Etienne Colleu,*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Suppléant : M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Chéron, Mme Leray - Suppléant : M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Bonnard, M. Romero, Mme Sevin - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Daniel Colleu, M. Hervieu - Suppléant : M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret*

Secrétaire de séance : *M. Michel Cochon*

Etaient également présents:

M. Aubert (directeur), M. Cambefort (chargé de mission), Mme Simon (assistante administrative)

Michèle ROUVEIX (présidente) cède la parole à **Michel COCHON** (3^{ème} Vice-Président en charge des Finances et du Personnel). Ce dernier soumet alors 2 délibérations relatives au fonctionnement administratif du Syndicat Mixte – à savoir :

1. Modification budgétaire : Charges financières

Afin de pouvoir couvrir les frais d'intérêts du 2^{ème} semestre de l'année 2013 (oubli de report lors de l'élaboration du budget 2014) et de la totalité de l'année 2014 liés à la ligne de trésorerie obtenue auprès du Crédit Agricole), il est proposé de procéder à une modification budgétaire, dont le contenu est le suivant :

- Réduction du compte 65738 (Subvention à des organismes extérieurs) pour un montant de 500,00 €,
- Réaffectation de ce montant de 500,00 € sur le compte 668 (Charges financières).

Les nouveaux montants budgétés sur ces 2 comptes sont désormais de :

- compte 65738 – subvention à des organismes extérieurs : 12 000 €
- compte 668 – charges financières de 2 000 €.

2. Demande de subvention auprès du Comité LEADER du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : Animation et Gestion 2015 du Programme européen LEADER

Dans le cadre de la mission d'animation et de gestion du programme européen LEADER attribuée au Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 55 % auprès du Comité LEADER, au titre de l'année 2015, sur la base maximale de 2 équivalents temps plein et des frais administratifs inhérents.

Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.

SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale : présentation de la démarche d'élaboration du PADD et débat sur les orientations générales,

Michèle ROUVEIX (Présidente) cède la parole à **Jean-Luc BOULOGNE** (1^{ER} Vice-Président en charge du SCOT). Ce dernier fait alors état, qu'au regard de l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Comité Syndical sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), au plus tard 4 mois avant l'examen d'un projet de schéma.

Aussi, **Jean-Luc BOULOGNE** a présenté les éléments du PADD autour de 3 grandes orientations :

1. Orientation 1 : Un territoire qui fixe la qualité de son cadre de vie comme condition de son développement

- *Structurer le développement par un maillage cohérent et hiérarchisé du territoire*
- *Maintenir et développer les richesses environnementales, paysagères et agricoles*
- *Développer l'urbanisation en accord avec la nature des sites*

2. Orientation 2 : Un territoire équilibré qui soutient et structure les dynamiques à l'œuvre

- *Maintenir un développement démographique du territoire, modéré, mieux équilibré et maîtrisé*
- *Favoriser les axes de développement économique RN154 et RN12, en complément des dynamiques existantes à renforcer*
- *S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités liées à l'emploi et à la formation*

3. Orientation 3/ Un territoire qui affirme ses diversités Est/Ouest pour un développement cohérent et durable

- *Conforter les dynamiques de développement distinctes*
- *Mettre en place des principes de gestion différenciée entre l'Est et l'Ouest*
- *Appuyer la transition énergétique du territoire pour un développement durable et cohérent*

Pour plus de détails – cf. document de travail joint en annexe

Par ailleurs, il est également présenté une diapositive complémentaire, qui permet de prendre conscience que la stratégie du PADD du SCOT repose également sur plusieurs déclinaisons territoriales :

- **Structuration en fonction des polarités urbaines, des polarités rurales structurantes et des communes rurales en développement:** pôle urbain majeur (Verneuil-sur-Avre) ; pôles urbains structurants (Breteuil-sur-Iton, Damville, St André de l'Eure, la Madeleine de Nonancourt ; pôles ruraux structurants (12 communes) ; communes rurales en développement (20 communes) ; communes rurales sous influence d'une polarité (12 communes) ; communes rurales diffuses (36 communes).
- **Structuration au regard des polarités extérieures :** Agglomérations d'Evreux et de Dreux et l'Ouest Parisien - mais aussi Anet/Ezy/Ivry, gare de Bueil, ou encore Pacy-sur-Eure
- **Structuration au regard des axes de circulation structurants :** N154 et N12, lignes ferroviaires (Gares SNCF de Verneuil sur Avre, Nonancourt, Bueil, Evreux,...),
- **Structuration Est/Ouest:** Partie « Est » (secteurs de St André de l'Eure, de Nonancourt et de Damville-Est) soumise à une forte tension rurale – Partie « Ouest » (secteurs de Verneuil, Breteuil et de Damville-Ouest) plus rurale.
- **Structuration autour des continuités écologiques :** Préservation de la biodiversité sur les vallées (vallées d'Avre, d'Eure et d'Iton notamment), la forêt de Breteuil et des liaisons « vertes » entre les bosquets sur le plateau de St André de l'Eure.

A l'issue de la présentation, les membres du Comité Syndical ont pris acte de ces 3 grandes orientations et de leurs déclinaisons.

Au cours du débat qui s'en est suivi, les membres du Comité Syndical ont longuement étudié une série de points complémentaires, qui ont été proposés lors des réunions de concertation (Comité de Pilotage, Maires, Conseil de Développement, Personnes Publiques Associées).

Aussi, les points complémentaires suivants ont été ajoutés, à savoir :

- Afficher un objectif de densification des zones d'activités économiques existantes
- Afficher un objectif de création de villages d'entreprises ou d'artisans dans la création de nouvelles zones d'activités
- Introduire la notion de « zones tampon » en bordure des zones d'activités économiques
- Mettre en évidence de manière plus prononcée le potentiel des zones d'activités connectées à un tissu urbain (Breteuil, Damville, St André de l'Eure)
- Afficher un objectif de développement de logements d'occupation temporaire ou de courte durée (stagiaires, apprentis, intérimaires,...)
- Afficher un objectif d'aménagement des dessertes numériques
- Afficher un objectif de développement de filières de méthanisation (déchets verts, graisses animales,...)
- Afficher un objectif de résorption des logements vacants dans les communes rurales – en sus des logements vacants de centre-ville
- Encadrer le développement des parcs éoliens
- Avoir un regard plus précis sur les « pôles ruraux structurants » de type 3 - (existence de pôles ruraux structurants mitoyens susceptibles d'être mieux valorisés)
- Ne pas distinguer les « communes rurales sous influence d'une polarité » de type 5A et les « communes rurales diffuses » de type 5B
- Mettre en évidence les liens stratégiques avec les territoires de SCOT voisins (Agglomération d'Evreux, Agglomération de Dreux, Agglomération de Vernon-Pacy, Pays du Perche, Pays de l'Aigle-Argentan, Pays Risle-Charentonne, Pays de Conches)

Par-contre, d'autres points complémentaires, étudiés lors de la séance, n'ont pas été validés par le Comité Syndical, à savoir :

- Limiter le développement économique et commercial sur l'intersection N12/N154 (risque de forte consommation de terres agricoles)
- Ne pas développer davantage les zones d'activités économiques situées le long de la RN154 et séparées du tissu urbain (Prey, Grosseoeuvre, Marcilly la Campagne)
- Afficher un objectif de développement de l'offre de logements sociaux communaux et privés – en sus des logements sociaux HLM
- Proscrire le développement des parcs photovoltaïques sur les espaces agricoles ou naturels (même friches économiques)

En l'absence d'autres remarques, **Michèle ROUVEIX** clôt alors le débat.

Proposition de création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
pour les communes appartenant à la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, à la Communauté de Communes de la Porte Normande et à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre (communes impactées par la loi N°2014-366 du 24 Mars 2014 – ALUR)

Michèle ROUVEIX fait état de l'étude de faisabilité relative à la création d'un service mutualisé d'aide technique à « l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme » (évoquée lors du dernier Comité Syndical).

En effet, dans le cadre de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 – dite loi ALUR, l'article 134 indique que les communes dotées d'un PLU ou d'un POS en vigueur, et appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants ne pourront plus disposer gratuitement de l'instruction des actes d'urbanisme par l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015.

Concernant le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, 25 communes sont couvertes par un PLU ou POS en vigueur et appartiennent à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants :

- 5 communes sur 14 pour la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton
- 8 communes sur 17 pour la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre
- 12 communes sur 26 pour la Communauté de Communes de la Porte Normande

* - cf. liste des communes indiqués dans le document de travail remis au cours de la séance

Une méthode de calcul a permis ainsi de calibrer les besoins en agents instructeurs à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton à 1,77 agent instructeur à minima à compter du 1^{er} juillet 2015. Pour autant, il a semblé évident qu'en période de démarrage d'un nouveau service (accueil et/ou recrutement de nouveaux agents), le ratio moyen de 300 EPC/agent pourra être difficilement atteint. De plus, au-delà des missions classiques d'instruction, il sera probablement nécessaire que des missions de gestion du contentieux avec les usagers, de conseils auprès des communes, ou encore de contrôle des travaux réalisées soient exercées.

Aussi, il est apparu comme raisonnable de retenir l'hypothèse de 2 agents instructeurs au moment de la création du service. Cette création d'un service à minima de 2 agents instructeurs à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton permettra d'apporter aux communes concernées :

- Une meilleure continuité de service : la présence d'une équipe de 2 agents instructeurs permet mécaniquement d'assurer une meilleure garantie de la continuité du service : organisation plus souple et efficace lors des périodes de congés ou de maladie, fluidité permanente en cas de départ d'un agent,... Le respect des délais d'instructions serait ainsi facilité.
- Un service de meilleure qualité : les compétences seraient plus diversifiées (profil technicien bâtiment, profil juridique, profil secrétariat,...) et les services offerts aux communes seraient ainsi de meilleure qualité.
- Un service équitable : l'ensemble des communes du territoire concernées auront accès à un même niveau de service et de conseil.

Le budget annuel serait estimé à hauteur de 87 000 €. Le financement du service pourrait être assuré par une participation annuelle des communautés de communes.

Au regard des informations existantes à ce jour, une clé de financement pourrait être répartie selon les règles suivantes : 33 % en fonction du nombre de communes conventionnées, 33 % en fonction de la population, 33 % en fonction du nombre d'équivalent PC de l'année précédente.

L'ordre de ventilation des participations annuelles entre les communautés de communes serait alors la suivante :

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : 18 000 €
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : 27 000 €
- Communauté de Communes de la Porte Normande : 42 000 €

Cette étude de faisabilité a été présentée antérieurement en Bureau ainsi qu'aux présidents des communautés de communes concernées. Elle fait l'objet actuellement de discussion et de validation en interne au sein des communautés de communes.

Néanmoins, afin de pouvoir anticiper au mieux la mise en place de ce projet de création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, **Michèle ROUVEIX**, demande l'autorisation d'engager les actes juridiques et financiers nécessaires à la création d'un tel service.

Yves-Marie RIVEMALE fait part alors de sa totale approbation quant à la création d'un tel service. Il confirme, dans un esprit de mutualisation et de maîtrise des coûts de fonctionnement à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, qu'un agent et des locaux appartenant à la mairie de Verneuil-sur-Avre, pourrait être mise à disposition du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Denis LOUWARD fait écho de la dernière réunion de Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton où il n'a pas été donné suite à cette proposition. Il en ressort que chaque commune pourrait librement s'organiser.

Patrick BRAULT considère que l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton est la bonne échelle pour créer un tel service dans la mesure où c'est un « bon compromis » entre une certaine proximité et une nécessité d'être suffisamment éloignée des pétitionnaires (risque d'être juge et partie à une échelle plus restreinte).

Il demande si la création de ce service nécessite obligatoirement un partenariat, via les communautés de communes. *Il lui est répondu que cette hypothèse a été retenue par simplicité de mise en œuvre, mais qu'il est néanmoins possible de contractualiser directement avec les communes concernées.*

Jean-Luc BOULOGNE déclare que cette solution a surtout l'avantage de répondre rapidement et efficacement à une situation quasi-urgente (échéance du 1^{er} juillet 2015) sans pour autant engager les communautés de communes sur le long terme.

En effet, il lui apparaîtrait comme judicieux de retenir cette proposition pendant une période transitoire d'au moins 18 mois, c'est-à-dire à échéance du 1^{er} janvier 2017.

A cette date, il y aura alors une nouvelle vague de communes concernées, qui ne pourra plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM de l'Eure. Et d'autre part, les perspectives de fusion de certaines communautés de communes permettront éventuellement de rétrocéder la création de ce service aux communautés de communes nouvellement agrandies.

A l'issue des échanges ci-dessus, **Michèle ROUVEIX** soumet alors au vote sa proposition d'autorisation d'engager les actes juridiques et financiers nécessaires à la création d'un tel service avec les partenaires intéressés.

Sa proposition est alors adoptée à l'unanimité.

Contrat de pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure

Michèle ROUVEIX, assisté de **Thomas AUBERT**, dressé un inventaire quasi-exhaustif de 39 projets qui pourraient être engagés sur la période 2015/2017.

Pour plus de détails, se reporter au document de travail remis en séance.

A partir de la synthèse présentée en dernière page du document de travail (page 7), elle fait part des constats suivants :

- Les 39 projets présentés représenteraient un total de 24 765 000 €.
- Sur ce total :
 - 26 projets (soit 67 % des projets) pour un montant total de 7 740 000 € (soit 31 % des financements) s'inscriraient dans les priorités régionales et départementales,
 - 5 projets (soit 13 % des projets) pour un montant total de 2 455 000 € (soit 10 % des financements) s'inscriraient dans les priorités départementales,
 - 8 projets (soit 21 % des projets) pour un montant total de 14 570 000 € (soit 59 % des financements) s'inscriraient dans les priorités départementales,

Ainsi, au regard des priorités régionales et départementales, il apparaît que la maquette globale s'avère plutôt opportune en matière de nombre d'actions, et plutôt inopportune en matière de volume financier.

Il va donc être nécessaire de faire des ajustements pour présenter un programme d'actions plus équilibré.

A l'issue de cette présentation, **Yves-Marie RIVEMALE** s'avère inquiet sur le temps d'élaboration de cette programmation tout en comprenant les difficultés d'élaboration générées par l'obligation de répondre à des priorités régionales ou départementales pas toujours adaptées à nos priorités locales.

Pour mémoire, les priorités régionales et départementales sont les suivantes : développement de la desserte numérique, développement économique et équilibré du territoire/optimisation de l'espace, mobilité intermodale et douce, transition énergétique et déchets, accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, auxquels s'ajoutent 2 autres priorités départementales « santé » et « sport ».

Informations et questions diverses

❶ **Michèle ROUVEIX** fait part de l'élection de **Philippe MORGOUN** (association les Bombinas de St Nicolas d'Attez) comme Président du Conseil de Développement, ainsi que de **Vincent LEPREVOST** (Lycée Agricole de Chambray) et **Bruno COSTES** (GIPAI – Groupement Interprofessionnel du Pays d'Avre et d'Iton) comme Vice-Présidents.

❷ **Michèle ROUVEIX** fait part que la procédure de transformation du « Pays » en « PETR – Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » est arrivée à son terme. Elle a été ainsi confirmée par les 5 Communautés de Communes.

❸ **Michèle ROUVEIX** informe l'Assemblée que la prochaine réunion du Comité Syndical devrait avoir lieu le **jeudi 19 Février 2015 à 18 h 00** à la salle des fêtes de la Madeleine de Nonancourt.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20 h 15 précises.

La Présidente



Michèle ROUVEIX